

Ministère de Travail et des Solidarités
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE CHAMBERY (H/F)

Référence Répertoire Interministériel des Métiers
RÉFÉRENCE RIME ([Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#))
FP2EPP08

Domaine fonctionnel : ELABORATION ET PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Métier ou emploi-type : DIRIGEANTE/DIRIGEANT D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(ne pas renseigner)

Catégorie : **Encadrement supérieur** ☒ A ☐ B ☐ C ☐

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

Corps et grade : statut d'emplois du personnel de direction des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national de jeunes aveugles ; directeur des instituts nationaux de jeunes sourds, de l'Institut national des jeunes aveugles (décret n°99-638 du 21 juillet 1999)

Poste vacant : **Oui** ☒ Susceptible d'être vacant ☐

Date de mise à jour :
24/06/2026

Date de prise de poste souhaitée : **1^{er} octobre 2026**

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : **INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE CHAMBERY**

Autres (adresse précise du site) :

33 rue de l'Epine
73160 COGNIN
Tél. : 04 79 68 79 00

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) : Conformément à ses statuts et ses missions tels que définis par les articles 1^{er} et 2 du décret du 26 avril 1974 modifié et dans le cadre des dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'Institut National de Jeunes Sourds de Chambéry accueille et accompagne, dans la limite de ses capacités d'accueil (hébergement, accueil de jour et accompagnement en service d'inclusion) et sur décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), des enfants ou adolescents qui présentent une déficience auditive ou un trouble du langage.

L'INJS accueille et accompagne ces jeunes conformément à leur contrat de séjour ou DIPEC et à leur projet individualisé d'accompagnement. Il assure l'accompagnement médico-social et l'enseignement ou la formation professionnelle pour les jeunes en accueil de jour (90 au 31/12/2025 de 12 à 20 ans dont 35 internes de 12 à 20 ans, 6 implantations d'Unités d'Enseignement Externalisée de la maternelle au lycée sur deux départements). Il soutient l'inclusion scolaire et l'éducation familiale pour les jeunes des services SESSAD et SSEFS (3 FINESS sur 2 départements – 180 jeunes au 31/12/2025). Il réalise en collaboration avec l'Hôpital d'Annecy le diagnostic précoce de la surdité en Savoie et participe au diagnostic précoce en Haute-Savoie. Il accompagne les familles et les jeunes de 0 à 3 ans dans un SAFEP (22 familles au 31/12/2025 sur 2 départements). Il gère en collaboration avec une structure associative un SAVS spécialisé surdité de 27 places dédié aux adultes sourds.

L'établissement qui intervient sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie est organisé autour de six pôles opérationnels : trois pôles (3-11 ans, 12-16 ans, Adultes-Jeunes adultes) d'accueil de jour avec unité d'enseignement interne et externe sur le site de Cognin (73), un pôle inclusion 73 (SSEFS 73 et SESSAD troubles du langage), un pôle Haute-Savoie (SSEFS 74 et Unités d'Enseignement Externalisées de Haute-Savoie) et un pôle soins qui comprend le SAFEP. Il comprend également deux pôles dédiés aux services supports. Il comprend 5 FINESS, devant être fusionnés en dispositif au 01/01/2027.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : **Oui** ☒ Non ☐

Le poste de directeur est pourvu par détachement dans le cadre des dispositions du décret n° 99-638 du 21 juillet 1999 portant statut d'emploi du personnel de direction des instituts nationaux de jeunes sourds, de l'institut national des jeunes aveugles.

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : **231 agents en 2026**

65 enseignants ou formateurs, 53 éducateurs ou moniteurs-éducateurs, 3 médecins, 27 personnels paramédicaux, 8 surveillants, 35 agents administratifs ou techniques, 13 chefs de pôle ou service, 22 aides à la communication (codeuses, interfaces LSF, interprètes LSF) 4 coordinateurs de parcours.

Activités principales ⁽⁷⁾ :

➤ **Le directeur a la responsabilité générale de l'Institut, notamment :**

- Il est chargé de l'administration générale et de la gestion de l'établissement ;
- Il administre les biens et les revenus de l'établissement et le représente dans tous les actes de la vie civile ;
- Il prépare et exécute les décisions du conseil d'administration ;
- Il anime et conduit la politique générale de l'établissement conformément aux orientations et décisions du conseil d'administration ;
- Il pilote le projet d'établissement, dirige les activités pédagogiques et évalue la cohérence des actions avec les objectifs fixés ;
- Il est garant de l'efficacité globale de l'établissement ;
- Il anime, gère et développe les ressources humaines et le dialogue social de l'établissement ;
- Il conduit la communication interne et externe et inscrit l'établissement dans un réseau de partenariats nécessaires à la réalisation de ses missions éducatives et médico-sociales ;
- Il développe une politique de prévention et de gestion des risques ;
- Il rend compte au président de CA, à la tutelle et à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ **Le directeur anime et coordonne l'équipe de direction :**

L'équipe de direction est composée du secrétaire général/directeur-adjoint, des cinq chefs de pôle, de la cheffe du pôle Soins, Accompagnement social et Petite enfance, du chef du pôle transversal, de la chargée de qualité / prévention des risques et des chefs de service placé sous l'autorité du secrétaire général : ressources humaines, affaires financières, système d'information et affaires générales et logistiques. Le directeur procède à l'entretien annuel d'évaluation de ses collaborateurs dont l'assistante de direction, la chargée de communication et les médecins (généraliste et ORL).

➤ **Le directeur est garant de la sécurité des personnes et des biens de l'établissement.**

➤ **Plusieurs actions impliquant le directeur dans les trois ans à venir sont d'ores et déjà engagées ou en projet :**

Dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé pour 5 ans (2024-2028), les actions du projet d'établissement 2024-2028 portent sur quatre axes stratégiques : accompagner les jeunes vers la citoyenneté, participer à la transformation sociale, donner sa juste place à l'expertise et l'élargir, et définir une organisation pour répondre à des objectifs individuels.

Au cours des trois prochaines années, il s'agit notamment de porter les projets suivants :

- Finaliser la refonte du processus de projet individualisé d'accompagnement (PIA)
- Finaliser la mise en place de coordonnateurs de parcours (4 au 01/09/2026, 3 au 01/09/2027)
- Poursuivre la démarche de passage en dispositif (au 1/1/2027)
- Réaliser l'évaluation HAS (1^{er} trimestre 2027)
- Mettre en place un internat hors les murs
- Adopter le schéma directeur immobilier
- Suivre la réalisation du projet européen franco-italien Echo des Signes et finaliser l'accréditation Erasmus +
- Poursuivre les échanges organisés par l'ARS sur la transformation de l'offre

Partenaires institutionnels : DGCS, DRH, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Rectorat, Etablissements de l'Education Nationale, DRFIP, MDPH, ESMS des départements de Savoie et Haute-Savoie, Etablissements pour déficients auditifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Etablissements pour déficients auditifs européens du réseau HIPEN.

Spécificités du poste / Contraintes : Le directeur est astreint à des gardes administratives et doit coordonner son activité avec celle du secrétaire général-directeur adjoint et des chefs de pôle participant à l'astreinte. Il bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Niveau de mise en œuvre					
Connaissances	E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif			M		
Finances publiques, gestion budgétaire et procédures des marchés publics			M		
Règles relatives aux établissements publics nationaux		E			
Problématiques de l'inclusion du jeune handicapé et du handicap en général		E			

Niveau de mise en œuvre					
Savoir-faire	E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions	E	M	A	N
Diriger une structure		E			
Animer une équipe			M		
Animer le dialogue social		E			
Représenter l'établissement			M		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Travailler en équipe

Savoir déléguer

Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

Faire preuve de réactivité et de disponibilité

Expérience professionnelle

- ☐ le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
- ☒ ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : Expérience confirmée d'encadrement, d'animation d'équipe et de conduite de projets ; compétences juridiques, administratives et financières.

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : La nomination à l'emploi de directeur est prononcée pour une durée de trois ans renouvelables dans la limite d'une durée totale de fonctions de neuf ans.

Candidatures sont à adresser par la voie hiérarchique au

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées

Direction des Ressources humaines,

14, avenue Duquesne,

75350 PARIS 07 SP

Délai de réception des candidatures : 1 mois au plus tard après la publication du poste.

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

Marie-Pierre POIRIER

Sous-directrice de la gestion des ressources humaines – DRH

marie-pierre.poirier@sg.social.gouv.fr

Arnaud FLANQUART

Sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées - DGCS

arnaud.flanquart@social.gouv.fr

Envoi des candidatures par mail à :

arnaud.flanquart@social.gouv.fr

Sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées - DGCS